



# En direct des associations



**Les fédérations syndicales Solidaires, CGT, FO, CFTD, UNSA/CFTC, ont pris connaissance de la subvention accordée à l'ALPAF pour 2017.**

**Après une année blanche en 2016, la subvention pour 2017 s'élèvera à 14 Millions d'Euros, bien en deçà des subventions habituelles.**

**C'est pourquoi nos fédérations, opposées à cette baisse de la subvention accordée à ALPAF, n'émettront pas un avis favorable sur les propositions du conseil de surveillance.**

## DÉCLARATION LIMINAIRE

CONSEIL DE SURVEILLANCE D'ALPAF

DU 29 NOVEMBRE 2016

C'est donc une attaque sans précédent portée à nouveau contre l'association mais à travers elle, ce sont les agents qui sont visés avec un total mépris.

Comment comprendre une telle attitude de la part du Ministère dans une période où les recrutements sont élevés, particulièrement à la DGFIP et à la DGDDI ?

Il n'est qu'à voir la progression de l'aide à l'installation en 2016, fortement en hausse de plus de 25 % en volume et en crédits par rapport à 2015.

Comment comprendre une telle attitude alors que pour la DGFIP les agents de catégorie C sont majoritairement affectés en Île-de-France et qu'ils sont désormais contraints de rester 3 ans sur leur nouvelle affectation ?

De plus, ALPAF n'est autorisée à mobiliser qu'une partie de ses réserves à hauteur de 5 M€.

Où est, dans ces conditions, l'autonomie de l'association ?

Début janvier 2016 le Secrétariat Général a fait voter les membres du CNAS sur une convention triennale d'objectifs et de moyens dans laquelle ALPAF avait un objectif annuel de réservation de 120 à 130 logements.

Aujourd'hui, le Ministère du fait du projet de loi de Finances revient sur cet objectif pour le ramener à un maximum de 70 à 80 logements.

**Dans ces conditions, quel crédit peut-on accorder à cette convention ?**

Compte tenu de ces mesures, à l'évidence, nombre d'agents ne trouveront pas de solution pérenne de logement auprès de l'ALPAF alors que leurs salaires, qui sont bloqués depuis 2010 malgré une infime augmentation, ne leur permettent pas d'être locataires dans le parc privé et encore moins de devenir propriétaires.

Le Secrétariat Général reproche à l'ALPAF ses loyers d'innoculation et ses logements vacants.

Nos fédérations vous rappellent que réserver des logements auprès de bailleurs sociaux n'est pas chose aisée.

Cela demande du savoir faire et des compétences qu'ALPAF a su mettre en œuvre depuis des années.

Mais faire coller exactement les demandes de logements aux réservations est une équation difficile voire impossible à résoudre.

ALPAF se trouve confrontée à différents facteurs : logements mal situés, ou dans un environnement dégradé, un parc parfois mal adapté, car vieillissant, des logements aux mauvaises performances énergétiques, etc, rendant certains logements peu attractifs et qui, de ce fait, se trouvent vacants.

Dès lors, ALPAF et tous les agents ne sauraient être sanctionnés pour ces motifs.

**Or tel est bien le cas en l'espèce.**